

LISTE DES DELIBERATIONS DU 23 JUILLET 2025 A 19 HEURES 30**SEANCE N° 03**

N° de délibération	Objet	Décision	Sens du vote
23072025-10	Acquisition par la commune de la parcelle A 124 située au Gézy, à titre gracieux	Accord pour la cession à titre gracieux au profit de la commune	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-11	Convention de servitude à ENEDIS sur la parcelle E 378 à Badassat – autorisation donnée au Maire de déléguer la signature de l'acte à tout clerc de notaire de la SCP Alexandre RESLINGER et Amanda GUILLET sise à Montluçon (Allier)	Accord de la commune et autorisation au Maire de déléguer la signature de l'acte à tout clerc de notaire de la SCP Alexandre RESLINGER et Amanda GUILLET	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-12	Fixation et répartition des sièges au conseil communautaire de Billom en vue des prochaines élections municipales de 2026	Fixation et répartition validée à 55 membres dont 1 siège pour Isserteaux	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-13	Avis sur la modification simplifiée n° 1 du PLUiH	Pas d'observations émises par l'assemblée – Avis favorable pour les modifications présentées	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-14	Demande d'achat du domaine public communal sur lequel est implanté le pylône de téléphonie mobile par la société CELLNEX	Avis défavorable à cette cession	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-15	Prêt du barnum communal aux habitants de la commune	Acceptation du prêt du barnum communal aux habitants de la commune. Un chèque de caution d'un montant de 300 € sera demandé	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
23072025-16	Remplacement du système de tintement des cloches de l'église Saint Pierre	Devis d'un montant de 1 242 € HT a été retenu auprès de la société HEUR'TECH	Approuvé à la majorité des membres présents ou représentés

LISTE DES DELIBERATIONS DU 23 JUILLET 2025 A 19 HEURES 30

SEANCE N° 03

23072025-17	Projet d'acquisition d'un bâtiment cadastré AB 253 & AB 236	Accord de principe pour une acquisition en vue d'une démolition, vu le diagnostic réalisé par l'EPF-Smaf faisant apparaître de gros problèmes structurels et un état médiocre du bâtiment – attente de l'estimatif par l'EPF concernant le prix de vente	Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés
-------------	---	--	--